

Réunion du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 16 décembre 2015

• **En présence de :**

GOBERT Jacques, Bourgmestre, Président du Conseil
DEVIN Laurent, Bourgmestre
DAYE Maxime, Bourgmestre
DE VOS Karl, Bourgmestre
DRAUX Didier, Bourgmestre
THIEBAUT Eric, Bourgmestre
LOISEAU Vincent, Bourgmestre
DUPONT Xavier, Bourgmestre
PAGET Bernard, Bourgmestre
TOURNEUR Aurore, Bourgmestre
CULQUIN Brigitte, échevin délégué
HOYAUX Pascal, Bourgmestre
LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre
DE SAINT MOULIN Marc, Bourgmestre
DI RUPO Elio, Bourgmestre
OLIVIER Daniel, Bourgmestre
POLL Bénédicte, Bourgmestre
MOYART Ghislain, Bourgmestre
SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre
MOUREAU Christian, Bourgmestre

MILHOMME Rudi, Colonel, Commandant de zone ff

HOBE Jonathan, Secrétaire du Conseil

Excusé(e) : Véronique DAMEE, Bourgmestre

**Convention – Appui administratif fourni par les villes de Mons et La Louvière -
autorisation**

Le Conseil de la Zone de secours Hainaut Centre, réuni en séance publique,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, article 35 et 63, alinéa 2 ;

Vu la décision du Collège zonal du 11 mars 2015 concernant l'organisation des cellules d'appui administratif et les conventions à conclure avec les villes de Mons et La Louvière à cet égard ;

Vu les projets de convention et le rapport annexés à la présente délibération ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'autoriser le Collège à représenter la Zone en vue de la conclusion d'une convention ;

Considérant que les conventions annexées à la présente décision ne doivent plus faire l'objet de discussions et peuvent être conclues telles qu'elles ; qu'elles seront exécutées jusqu'au 31 décembre 2016 afin d'assurer la poursuite de fonctionnement administratif de la Zone ;

Qu'il y a lieu, dès lors, d'autoriser le Président du Collège à les signer immédiatement ;

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1er : d'autoriser le Président du Collège à signer les conventions annexées à la présente délibération ;

Article 2 : de prolonger jusqu'au 31 décembre 2016 l'exécution desdites conventions.

Par le Conseil:

**Le Secrétaire du Conseil,
Jonathan HOBE**

**Le Président du Conseil,
Jacques GOBERT**

Pour expédition conforme :

Le Secrétaire du Conseil,

Le Président du Conseil,

Jonathan HOBE

Jacques GOBERT